



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg



05054746

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le **06 AVR. 2005** **BOURDON,**

Greffier ~~greffier~~

~~Le greffier en chef,~~

Dénomination : **"GARAGE DES ARDENNES"**

Forme juridique **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège **RUE DE BOUILLON, N° 95 A 5555 BIEVRE**

N° d'entreprise **0416586195**

Objet de l'acte : **MODIFICATIONS DES STATUTS**

Texte . D'un acte reçu par le Notaire Denys DUMONT, résidant à Gedinne, le 10 mars 2005, enregistré à Gedinne le 17 mars 2005 volume 374 folio 26 case 10, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris notamment les décisions suivantes .

1/ le capital social est augmenté de 52 059 BEF pour être porté de 8.500.000 BEF à 8.552.059 BEF, sans émission de nouvelles parts, par incorporation au capital d'un prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles.

2) La valeur nominale des parts sociales est supprimée : les 8 500 parts représentent chacune 1/8.500 du capital.

3/ Exprimé en euro, le capital de la société est fixé au montant de 212.000 euro

4) L'assemblée décide de réorganiser le régime de la cession entre vifs des parts sociales et de leur transmission pour cause de mort.

5/ L'assemblée décide la refonte intégrale des statuts, sans en modifier les caractères essentiels, pour les adapter aux résolutions qui précèdent, à l'institution de l'associé unique, et au Code des sociétés.

Déposés : expédition de l'acte avec refonte intégrale des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Denys DUMONT, Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/04/2005 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature